Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260113-DP_2026_004-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_004

Décision du Président
DP_2026_004 – Transport urbain – Vente du bus BH - 825 – EQ – D 11007

Le Président,

Considérant que la commission mobilité, en date du 18 décembre 2024, a été informée de la mise en vente du bus BH – 825 – EQ en 2025.

Vu l'estimation de la société AGORASTORE, en date du 29 janvier 2025, qui estime la valeur marchande du bus susmentionné entre 3 000 et 4 000 € TTC.

Considérant la période d'enchère du 13 mars au 20 mars 2025 du bien cité.

Considérant la dix-huitième et dernière enchère d'un montant de 3 839,16 TTC effectuée par la société Jacek Pelc Firma DROSAM, n° SIREN 850269824, domiciliée au 12 Olesnicka 33200 DABROWA TARNOWSKA – POLOGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020.89 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement de contrats de marchés de travaux, de fournitures et de services dans la limite du seuil réglementaire de dispense de procédure formalisée (40 000 € HT au 1er janvier 2020), lorsque les crédits sont prévus au budget.

Vu la délibération n°2023.214 qui donne mandat à la société AgoraStore pour l'organisation des enchères des biens de Fougères Agglomération.

DÉCIDE :

Article 1 -D'ACTER le prix de vente total minimal du BH - 825 -EQ à hauteur de 3 000 € TTC estimé par la société AGORASTORE.

Article 2 – **D'APPROUVER** le prix net vendeur à hauteur de 3 839,16 TTC de la société Jacek Pelc Firma DROSAM, n° SIREN 850269824, domiciliée au 12 Olesnicka 33200 DABROWA TARNOWSKA - POLOGNE

Article 2 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le

Patrick MANCEAU
Président

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION